

## L'INSTRUCTION PUBLIQUE DEPUIS 1815

Considérons maintenant un autre effet, non moins pernicieux, de l'instruction primitive. Au sortir du lycée, après la classe de philosophie, le système suppose que l'éducation générale est achevée; il n'en propose pas une seconde, ultérieure et supérieure, celle des universités. A la place de ces universités encyclopédiques, dont l'objet est l'enseignement libre et l'avancement libre de la science, il met des écoles d'Etat, spéciales, séparées les unes des autres, chacune d'elles enfermée dans un compartiment distinct, chacune ayant pour but de créer, constater et proclamer une capacité pratique, chacune d'elles chargée de conduire pas à pas le jeune homme à travers une série d'études et d'épreuves, jusqu'au titre ou diplôme final qui le qualifie pour sa profession, diplôme indispensable ou du moins très utile, puisé avec lui, dans beaucoup de cas, on entre dans la carrière avec faveur et crédit, dans un bon rang avec une notable avance. — A l'entrée de presque toutes les carrières, dites libérales, un premier diplôme est exigé, celui de bachelier ès-lettres ou de bachelier ès-sciences, parfois l'un et l'autre, et l'acquisition de ce grade est maintenant pour toute la jeunesse française un grand souci, une préoccupation quotidienne et pénible. A cet effet, aux alentours de la 16<sup>e</sup> année, le jeune homme travaille ou plutôt on le travaille, pendant un an ou deux, il se soumet à une culture forcée, non pas en vue d'apprendre et de savoir, mais pour répondre bien ou passablement à l'examen et pour faire certifier, sur preuves ou semblants de preuves, qu'il a reçu toute l'éducation classique. — Ensuite, à l'Ecole de médecine ou de droit, pendant les quatre années prescrites, seize inscriptions échelonnées, quatre ou cinq examens superposés, deux ou trois vérifications terminales, l'obligent à fournir les mêmes preuves ou semblants de preuves, pour faire constater chaque année, qu'il s'est assimilé les enseignements de l'année, et pour faire attester, à la fin de ses études, qu'il possède à peu près l'ensemble et la diversité des connaissances auxquelles il est astreint.

Dans les écoles où le nombre des admis est limité, la culture, encore plus active, devient intense et continue : à l'Ecole centrale, aux écoles commerciales ou agronomiques, à l'Ecole des Beaux-Arts ou des Chartes, l'élève est là toute la journée; aux écoles militaires, à l'Ecole polytechnique ou Normale, il est là toute la journée et toute la nuit; on l'a caserné. — Et l'impulsion qu'il subit est double; à la pression de l'examen et s'ajoute celle du concours.

A l'entrée, à la sortie et pendant tout son séjour, non seulement à la fin de chaque année, mais chaque semestre ou trimestre, parfois toutes les six semaines ou même tous les quinze jours, il est évalué, d'après ses compositions, exercices et interrogatoires, avec tant de points pour chacune de ses valeurs partielles, avec tant de points pour sa valeur totale, et, d'après ces chiffres, il est classé à tel rang parmi ses camarades qui sont ses rivaux. Descendre dans l'échelle serait désavantageux et humiliant; monter dans l'échelle sera utile et glorieux. Sous la poussée de ce motif si fort en France, son principal objet est de monter ou, du moins, de ne pas descendre : il emploie à cela toute sa force et n'en dépense aucune

parcelle à côté ni au-delà, il ne s'accorde aucune diversion, il ne se permet aucune initiative; sa curiosité soutenue ne s'aventure pas en dehors du cercle tracé; il n'absorbe que les matières enseignées et dans l'ordre où elles sont enseignées; il s'en emplit et à pleins bords, mais pour se déverser à l'examen, non pour retenir et garder à demeure; il court le risque de s'engorger, et, quand il se sera dégorgé, de rester creux.

Tel est le régime de nos écoles spéciales : ce sont des entreprises de jardinage systématique, énergique et prolongé; l'Etat jardinier en chef agréé ou choisit des plans qu'il se charge de mener à bien, chacun en son espèce. A cet effet, il sépare les espèces et les range chacune à part sur sa couche de terreau; là, toute la journée, il bêche, sarcle, ratisse, arrose, ajoute engrais sur engrais, applique ses puissants appareils de chauffage, accélère la croissance et la maturation. Dans certaines couches, ses plans sont toute l'année sous cloche; de cette façon, il les maintient dans une atmosphère artificielle et constante; il les contraint à s'imbiber plus largement des liquides nutritifs qu'il leur prodigue, à se gonfler, à s'hypertrophier, à produire des fruits ou des légumes de montre, qu'il expose et qui lui font honneur, car tous ces produits ont bonne apparence, plusieurs sont superbes d'aspect, leur grosseur semble attester leur excellence; il les a pesés au préalable, et les étiquettes officielles dont on les décoré annoncent le chiffre authentique de leur poids.

H. TAINE.

(*La Reconstruction de la France en 1800, Revue des Deux-Mondes.*)

pour une autre à son amant. C'était le premier écu que mon bon maître touchait depuis la Saint-Jean. Comme il était magnifique et libéral il me mena tout aussitôt à la *Pomme d'or*, sur le quai de Grève, proche la maison de ville, où le vin est bon et les saucisses renommées. Aussi les gros marchands, qui achètent les pommes sur le Mail, ont-ils coutume d'y aller, vers midi, en partie fine. C'était le printemps, et il était doux de respirer le jour. Mon bon maître nous fit servir sur la berge, et nous dînâmes en écoutant le frais clapotis de l'eau battue par l'aviron des bateliers. Un air riant et léger nous baignait dans ses ondes subtiles et nous étions heureux de vivre à la clarté du jour. Tandis que nous mangions des goujons frits, un bruit de chevaux et d'hommes, s'élevant à notre côté, nous fit tourner la tête.

Un petit vieillard noir, qui dinait à la table prochaine, nous dit avec un sourire obligeant : — Ce n'est rien, messieurs, c'est une servante qu'on mène pendre pour avoir volé des perles de dentelles à sa maîtresse.

Au moment qu'il parlait, nous vîmes en effet assise au cul d'une charrette, entre des sergents à cheval, une assez belle fille, l'air étonné et la poitrine tendue par l'écart des bras liés sur le dos. Je la vis à peine et pourtant j'aurai toujours dans les yeux l'image de cette figure blanche et de ce regard qui déjà ne voyait plus rien.

— Oui, messieurs, reprit le petit vieillard noir. C'est la servante de Mme la conseillère Josse, qui, pour se faire brave chez Ramponneau, au côté de son amant, déroba à sa maîtresse une coiffe de point d'Alençon et s'enfuit après avoir fait ce larcin. Elle fut prise dans

blasphème la divinité de son maître Trimalcion. Notre esprit est ainsi fait que rien ne le trouble ni le blesse de ce qui est ordinaire et coutumier. Et l'usage use, si je puis dire, notre indignation, aussi bien que notre émerveillement. Je m'éveille chaque matin, sans songer, je l'avoue, aux malheureux qui seront pendus ou roués pendant le jour. Mais quand l'idée du supplice m'est rendue plus sensible, je sens mon cœur se troubler, et pour avoir vu cette belle fille conduite à la mort, ma gorge se serre au point que le petit poisson n'y saurait entrer.

— Qu'est-ce qu'une belle fille? dit l'huissier. Il n'est pas de rue à Paris où, dans une nuit, on n'ait fesse à la douzaine. Pourquoi celle-ci avait-elle volé sa maîtresse, madame la conseillère Josse?

— Je n'en sais rien, monsieur, répondit gravement mon bon maître; vous n'en savez rien et les juges qui l'ont condamnée n'en savaient pas davantage, car les raisons de nos actions sont obscures et les ressorts qui nous font agir demeurent profondément cachés. Je tiens l'homme pour libre de ses actes, puisque ma religion l'enseigne; mais, hors la doctrine de l'Eglise, qui est certaine, il y a si peu de raison de croire à la liberté humaine que je frémis en songeant aux arrêts de la justice qui punit des actions dont le principe, l'ordre et les causes nous échappent également, où la volonté a souvent peu de part, et qui sont parfois accomplies sans connaissance. S'il faut enfin que nous soyons responsables de nos actes, puisque l'économie de notre sainte religion est fondée sur l'accord mystérieux de la liberté humaine et de la grâce divine, c'est un abus que de déduire de cette obscure et délicate liberté toutes les gênes, toutes les tortures et tous les supplices dont nos codes sont prodigues.

— Je vois avec peine, monsieur, dit le petit homme noir, que vous êtes du parti des fripons.

— Hélas! monsieur, dit mon bon maître, ils sont une part de l'humanité souffrante et membres, comme nous, de Jésus-Christ, qui mourut entre deux larrons. Je crois apercevoir dans nos lois des cruautés, qui paraîtront distinctement dans l'avenir, et dont nos arrière-neveux s'indigneront.

— Je ne vous entends pas, monsieur, dit l'autre en buvant un petit coup de vin. Toutes les barbaries gothiques ont été retranchées de nos lois et coutumes, et la justice est aujourd'hui d'une politesse et d'une humanité excessives. Les peines sont exactement proportionnées aux crimes et vous voyez que les voleurs sont pendus, les meurtriers roués, les criminels de lèse-majesté écartés à quatre chevaux, les athées, les sorciers et les sodomistes brûlés, les faux-monnayeurs bouillis, en quoi la justice criminelle marque une extrême modération et toute la douceur possible.

— Monsieur, de tout temps les juges se sont estimés bienveillants, équitables et doux. Aux âges gothiques de saint Louis et même de Charlemagne, ils admiraient leur propre bénignité, qui nous semble rudesse aujourd'hui; je devine que nos fils nous jugeront rudes à leur tour, et qu'ils trouveront encore quelque chose à retrancher sur les tortures et sur les supplices dont nous usons.

— Monsieur, vous ne parlez pas comme un magistrat. La torture est nécessaire pour tirer des aveux qu'on n'obtiendrait point par la douceur. Quant aux peines, elles sont réduites à ce qui est nécessaire pour assurer la vie et les biens des citoyens.